



Envoyé en préfecture le 11/04/2023
Reçu en préfecture le 11/04/2023
Publié le
ID : 048-200069151-20230406-DELIB_2023_069-DE

République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

Membres en exercice : 35 Présents : 21 Votants : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p>Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p>Représentés : Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p>Excusés : Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p>Absents :</p> <p>Présents non votants :</p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-069 - VALIDATION DE L'AVANT PROJET DE L'ASSAINISSEMENT MAS SAINT CHÉLY ET DEMANDE DE FINANCEMENT

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°DELIB_2023_034 du 02 mars 2023 qui acte le principe de déposer une demande de financement à la DETR 2023 pour le projet de réhabilitation de l'assainissement collectif de Mas-Saint-Chély - Caussignac ;

CONSIDÉRANT l'avant-projet établi par le cabinet Sud Infra Environnement, maître d'œuvre de cette opération, qui présente les 2 scénarios suivants :

Scénario n°1 : Filtre planté de roseaux mono étage, pour 200 EH, pour les villages de Mas-Saint-Chély et Caussignac

Scénario n°2 : Filtre planté de roseaux mono étage, pour 240 EH, pour les villages de Mas-Saint-Chély, Caussignac et Anilhac ;

CONSIDÉRANT la présentation de l'avant-projet en réunion du 8 mars 2023, durant laquelle les partenaires ont demandé le chiffrage d'un filtre planté de roseaux à 2 étages ;

CONSIDÉRANT la présentation des 3 scénarios en conseil d'exploitation de l'eau le 16 mars 2023 qui se présente de la manière suivante :

	Scénario n°1	Scénario n°2	Scénario n°3
	FPR mono étage 200EH Mas St Chély + Caussignac	FPR mono étage 240EH Avec Anilhac	FPR 2 étages 200EH Mas St Chély + Caussignac
TRAVAUX :			
STEP FPR - (200 ou 240 EH)	174 888	191 320	228 069
Réseau de transfert Mas St Chély => Caussignac	156 435	156 435	156 435
Réseau de collecte Anilhac	0	168 698	0
Imprévis - Révision de prix (10%)	38 677	53 547	40 496
Sous Total Travaux :	370 000	570 000	425 000
FRAIS ANNEXES :			
Maîtrise Œuvre	25 595	38 295	29 088
Investigations réseau EU Anilhac existant	1 500	1 500	1 500
Etudes Géotechniques	15 000	15 000	15 000
Repérage amiante avant travaux	2 000	2 000	2 000
Avis Hydrogéologue	2 000	2 000	2 000
Gestion des boues	5 000	5 000	5 000
Mission SPS	1 500	1 500	1 500
Dossier Déclaration Loi sur l'eau	1 500	1 500	1 500
Foncier (acquisition parcelle + servitude)	5 000	6 000	5 000
Révision du zonage d'assainissement	5 000	0	5 000
Essais de réception des réseaux	5 000	6 000	5 000
Publicité Marchés Travaux	1 000	1 000	1 000
Divers (10%)	9 905	10 205	1 412
Sous Total Frais Annexes :	80 000	90 000	75 000
TOTAL COUT DE L'OPERATION :	450 000	660 000	500 000

CONSIDÉRANT que cette opération est éligible à un financement de l'État, au titre de la DETR 2023 et qu'elle est inscrite au contrat de projet avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour un financement à hauteur de 50% ;

CONSIDÉRANT que l'extension du réseau et le surdimensionnement pour les abonnés d'Anilhac ne sont pas éligibles aux financements ni de l'Agence de l'Eau, ni de l'Etat ;

CONSIDÉRANT le plan de financement qui en découle :

PLAN DE FINANCEMENT			
	Scénario n°1	Scénario n°2	Scénario n°3
	FPR mono étage 200EH Mas St Chély + Caussignac	FPR mono étage 240EH Avec Anilhac	FPR 2 étages 200EH Mas St Chély + Caussignac
MONTANT DE L'OPERATION	450 000	660 000	500 000
AGENCE EAU ADOUR GARONNE (50%)	225 000	236 685	250 000
DETR 2023 (30%)	135 000	142 011	150 000
AUTOFINANCEMENT (20%)	90 000	281 304	100 000

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

VALIDE le scénario n°3 Filtre planté de roseaux à 2 étages, pour 200 EH, pour les villages de Mas-Saint-Chély et Caussignac, pour un coût global d'opération estimé à 500.000€ HT ;

SOLLICITE une aide financière auprès de l'État, au titre de la DETR 2023, à hauteur de 30%, sur une dépense subventionnable de 500.000€ HT ;

DECIDE de classer ce dossier en priorité n°1 pour les demandes au titre de la DETR 2023 ;

SOLLICITE une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne, dans le cadre du Contrat de Projet, à hauteur de 50%, sur une dépense subventionnable de 500.000€ HT ;

MANDATE Monsieur le Président pour déposer les dossiers de demande de financement auprès de l'État et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et pour informer le maître d'œuvre de poursuivre sa mission PROJET sur le scénario n°3 Filtre planté de roseaux à 2 étages, pour 200 EH, pour les villages de Mas-Saint-Chély et Caussignac

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces utiles se rapportant à cette affaire.

P/o Le Président,
Par délégation, Flore THEROND
1^{ère} Vice-Présidente,



